

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

- Madame Dominique Collin demeurant 6 rue Carnot 13210 Saint Rémy de Provence dénommée ci après,
le cédant,
- Monsieur William Pralong, demeurant 35 rue du Gué 13690 Graveson dénommé ci après,
le cessionnaire,

Ont arrêté ce qui suit :

Mme Dominique COLLIN cède et transporte avec les garanties ordinaires et de droit à Monsieur William Pralong, 25 parts (vingt-cinq parts) qu'elle détient dans le capital de la s.a.r.l A L Espace Des Arts , dont le siège social est fixé à 6 rue Carnot 13210 St Rémy de Provence, pour le prix de 1 € symbolique (Un euro). (fact 621930017)

Ces titres, souscrits lors de la constitution de la société le 22 février 1999 ont été modifiés et enregistrés à la recette des impôts de Tarascon le 24 mars 2005 (bordereau n°2005/220 Case n°8)

Le cessionnaire Madame William Pralong s'engage à procéder à l'accomplissement des formalités de significations prévues à l'article L.20 auquel renvoi l'article L.48 du code civil.

Un original du présent acte de cession sera déposé au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt. Le gérant dressera également un procès-verbal attestant du caractère définitif de la modification des statuts.

Fait le 01 juillet 2005 en 4 originaux

Le cédant
(Bon pour cession de parts)

Le cessionnaire
(Bon pour acquisition)

Bon pour cession de parts

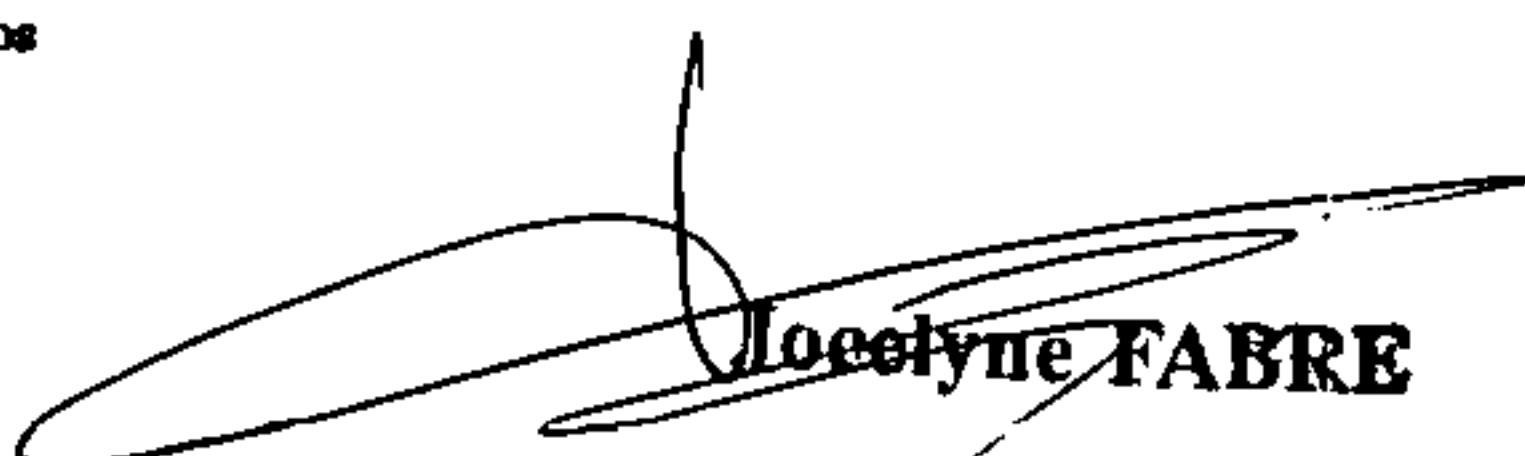

Bon pour acquisition


Enregistré à : RECETTE ELARGIE DE TARASCON

Le 11/07/2005 Bordereau n°2005/520 Case n°6

Ext 1970

Enregistrement : 15 €
Timbre : 24 €
Total liquidé : trente-neuf euros
Montant reçu : trente-neuf euros
L'Agent


Jocelyne FABRE